

1979
Voix du Nord

Sur la route des gisements de graviers du pas de Calais un écueil : l'opposition de la commune de Wissant

A U poste de vigie, on scrute l'horizon marin. Pas de dragues en vue. Le maire de la commune, M. André Sorriaux, arpente la belle plage enchâssée dans la Côte d'Opale, entre Gris-Nez et Blanc-Nez, servant les vacanciers qui viennent y mourir.

Les gisements de graviers qui sont enfouis devant ce rivage en ont d'ailleurs soulevé bien d'autres...

L'objet du litige qui oppose la commune aux promoteurs du nouveau port ouest de

Un promeneur solitaire sur la plage de Wissant : le maire, M. Sorriaux. Au fond, le cap Blanc-Nez. (« Voix du Nord »)



Dunkerque, ce sont ces gisements de graviers qui s'étendent à deux kilomètres de large, sur 25 kilomètres carrés : des milliers de mètres cubes de matériaux sur lesquels compte Dunkerque pour alimenter les centrales à béton de sa vaste entreprise d'expansion.

Après les enrochements qui en ont un moment bloqué les rotages du fait de l'opposition calaisienne à la traversée de la ville, c'est à présent le grain de sable de Wissant.

L'opposition communale a été notifiée lors d'une conférence à la préfecture d'Arras.

Y participaient les représentants des administrations concernées (Port, Équipement), le maire et son adjoint, M. Jacob, le président du S.I. M. Trieulle, et le président des propriétaires, M. Durand.

Les arguments des administrations n'ont pas fléchi l'opposition des édiles.

« Rien ne prouve que l'extraction d'une couche de deux mètres de graviers ne va pas provoquer l'affaissement de notre plage, soutient le maire. Rien ne prouve non plus que cette extraction ne va pas avoir de graves conséquences sur la faune marine dans cette zone très poissonneuse » (soles, bars, harengs).

Les délégués de la pêche maritime font chorus avec les autorités wissantoises redoutant la destruction par les dragues des œufs et de la nourriture du poisson...

Bref, cette extraction ne s'annonçait pas sans douleur. Depuis la conférence, c'est le statu quo, la décision de l'administration préfectorale demeurant en suspens.

La guerre du sable

L'expansion balnéaire valorise ce sable, richesse naturelle soumise à des phénomènes dont on est loin d'avoir percé tous les secrets.

On s'interroge sur le désensablement de la côte belge. Bray-Dunes, encore bien pourvu en la matière, a vu cette richesse se dilapider.

C'est un vrai trafic de sable qui s'effectuait vers la Belgique, dans le sens inverse de l'ancienne route au tabac.

On s'interroge aussi sur le phénomène contraire d'ensablement se manifestant à Wissant et dont on redoute les mêmes effets devant le chenal de Gravelines, près de l'enracinement du nouveau port.

Récemment, à Calais, le professeur Meureau, dans un plaidoyer pour la sauvegarde de la Côte d'Opale, soulignait l'importance des dunes qui jouent un rôle fondamental dans le maintien de la vé-

gétation et du monde animal de la contrée.

Du Touquet où l'on redoute les effets de la construction d'un barrage jusqu'à la frontière belge, tend à s'organiser un mouvement pour la sauvegarde du patrimoine écologique du littoral.

« Depuis la construction des jetées de Boulogne, note le maire de Wissant, nous constatons une montée du sable sur notre plage. Mais rien ne garantit que l'extraction des graviers ne provoquerait pas un brusque reflux ».

— Avez-vous les moyens de vous y opposer, ce gravier se situant dans le domaine public maritime ?

« Juridiquement, non. Nous n'avons qu'un avis à émettre, et nous espérons bien qu'il en sera tenu compte.

Les dragueurs britanniques de la Tamise se gardent bien, eux, de venir si près de leurs côtes.

Et puis, interchanger Wissant et Deauville. Songerait-on à établir un chantier de dragage devant la côte ? »

Aux intérêts portuaires, Wissant oppose son intérêt touristique. Il fait valoir que sa plage est la première qui se présente à l'extrémité ouest du futur ensemble industriel-portuaire Dunkerque-Calais, la plus proche de l'accès du futur tunnel sous la Manche.

La qualité du sable, les agréments du site, le cadre boisé de la station lui valent déjà une nombreuse clientèle de vacanciers (10.000 chaque année) et l'expansion rapide de sa zone de résidences secondaires.

Au jardin d'enfants de l'école, dont le maire est le directeur, une grande vasque est remplie de ce sable fin, objet du litige.

« Avec les atouts dont dispose notre plage, nous ne pouvons courir le risque de le laisser filer ainsi. Cela ne serait pas sage » conclut M. Sorriaux en écoulant entre les doigts une poignée de sable.

Sans doute, le maire a-t-il lu Henri de Regnier : « Le vrai sage est celui qui fonde sur le sable ».